



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16/03/2018

Date d'affichage
20/03/2018

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

OBJET

**03 – Affectation du
résultat de l'exercice
2017**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. P. SEDARD – Mme G. RACKELBOOM par M. C. DELPUECH – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. C. GHIS – M. M. HAMDANI par Mme M. GEORGET – Mme KD. MAKOUTA par Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Madame Nathalie GILLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU la délibération n° 02 du 26 mars 2018 portant sur les résultats du vote du compte administratif 2017 exposés ci-dessous,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	716 141,64 €
Résultat au 31/12/2016 reporté	-444 458,95 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	271 682,69 €
Reste à réaliser en dépenses	3 862 122,87 €
Restes à réaliser en recettes	3 701 243,20 €
Solde restes à réaliser	- 160 879,67 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	343 343,20 €
Résultat au 31/12/2016 reporté	3 028 059,37 €
Part affectée à l'investissement	967 310,41 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 002	2 404 092,16 €

3) **RESULTAT DE CLOTURE**

VU l'avis de la commission administration-finances,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2017,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2017 laisse apparaître un solde positif de 2 404 092 €,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré,

1 - DECIDE d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 01.002 la somme de 2 404 092 €.

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.